



Notification de fin d'indemnités journalières par la sécu

Par **zacotte**, le **13/09/2010** à **21:43**

Bonjour,

Je suis en arrêt maladie professionnelle depuis 1 an et demi et j'ai subi une intervention chirurgicale en février de l'épaule. Le chirurgien m'a prolongé jusqu'au 26 septembre et j'ai eu la mauvaise surprise de recevoir un courrier de la Sécurité Sociale le 31 août m'indiquant que le médecin conseil avait décidé que mon arrêt de travail n'était plus médicalement justifié ? et que je ne recevrais plus mes indemnités journalières à partir du 5 septembre.

Comment est ce possible ??? Le médecin n'est pas devin comment peut il décider que mon arrêt n'est plus médicalement justifié sans m'avoir convoqué. Comment peut on savoir où j'en suis de ma guérison ?

Est il possible que cela soit dû à la visite du contrôleur un lundi 30 août dernier où j'étais absente en soin, chez le kiné. J'ai transmis à la caisse un courrier recommandé avec A.R justifiant de mon absence ainsi que l'attestation que m'a fourni le kiné. Toujours pas de réponse. Par téléphone complètement inutile je n'arrive jamais à avoir les bonnes indications. Je préfère les courriers.

Quelqu'un peut il m'éclairer ??? Cordialement

Par **mirah**, le **17/09/2010** à **13:13**

vous devez avoir une mutuelle pour compléter ces problèmes de la Sécurité Sociale! Il suffit aussi de vous renseigner sur un [comparateur mutuelle](#) si vous voulez vous informer!